

À 106 ans, **Germaine Gourdon** est la doyenne des militantes et militants. Lors de la scission entre FO et la CGT en 1947 elle a choisi de rejoindre Force Ouvrière, un engagement qui ne se démentira pas au fil du temps. **P. 8**



LA FUSION PROCHAINE DE BRICE ET JULES INQUIÈTE LES SALARIÉS **P. 4**

DE NOUVELLES GRÈVES SONT PROGRAMMÉES CHEZ AIR FRANCE **P. 5**

FO HEBDO
N° 3278

Du 11 au 17
avril 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

Le pouvoir entretient le flou autour d'une réforme des retraites

ÉVÉNEMENT

P. 2-3

GOUVERNANCE

Emmanuel Macron a reculé l'annonce relative aux contours de son projet de refonte complète de l'Assurance vieillesse.

INDÉCENCE

Un représentant du patronat envisage d'apporter les réserves de l'Agirc-Arrco dans le trousseau du nouveau régime.

PRUDENCE

Le Conseil d'orientation des retraites souligne l'extrême complexité d'un passage à un système par points ou en comptes notionnels.



La réforme des retraites

avance à pas comptés, le chef de l'État a annoncé un projet de loi pour 2019.

© BRIAN REYNAUD / REA



© F. BLANC

« Quand l'herbe est sèche, la moindre étincelle peut mettre le feu »

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

Près d'un an après la présidentielle, le climat est en train de changer. Qu'il s'agisse des conflits en cours, des annonces à venir

(CAP 2022 - Hôpital, etc...), le gouvernement tend à faire la sourde oreille, traîne à répondre ou ne veut pas répondre aux attentes.

Si la croissance économique est repartie légèrement à la hausse, on n'en mesure guère les effets en termes de réduction des inégalités.

Tout cela conduit à une montée des insatisfactions. J'ai utilisé une image : l'herbe est en train de sécher et quand elle est sèche la moindre étincelle peut mettre le feu.

L'une des questions qu'il faut se poser est la suivante : en ne répondant pas aux attentes, les pouvoirs publics sont-ils en train, délibérément,

Suite page 3



60 milliards

C'est le montant en euros des réserves des régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco.



Manifestation des retraités contre la hausse de la CSG et pour l'augmentation des pensions, le 15 mars 2018, à Paris.

Réforme des retraites : le gouvernement à pas comptés

L'ouverture officielle du chantier des retraites se décale dans le temps. La réforme à venir est d'ampleur et s'annonce complexe. Elle prévoit un bouleversement du système actuel, avec la mise en place d'un régime universel et la refonte de tous les régimes.

Emmanuel Macron devait s'exprimer en mars sur les contours de la réforme des retraites. Le silence radio de l'Élysée n'est sans doute pas étranger aux mobilisations printanières, celles des cheminots et de la fonction publique, qui se sont actualisées le 22 mars par une grève nationale et des manifestations. Cette agitation sociale n'est pas propice à des annonces qui pourraient fâcher davantage les salariés.

Les pouvoirs publics avancent toutefois, à pas comptés, sur le dossier des retraites. Vendredi 30 mars, le haut-commissaire à

la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, était reçu à l'Élysée en présence du Premier ministre et des ministres Agnès Buzyn (Solidarités et Santé), et Gérard Darmanin (Action et Comptes publics). Aucune annonce n'est sortie de ce rendez-vous « technique ».

La concertation sur la réforme des retraites, qui devait initialement débiter fin 2017, devrait s'engager dans la deuxième quin-

zaine d'avril et durer jusqu'à la fin de l'année. Le chef de l'État a annoncé un projet de loi pour 2019.

La totalité des régimes seront concernés

Sur le fond, on sait d'ores et déjà que la totalité des 38 régimes de retraite, y compris les régimes spéciaux et les régimes complémentaires, seront concernés par la réforme. Les partenaires sociaux gestionnaires de l'Agirc-Arrco s'inquiètent déjà d'une spoliation éventuelle par l'État des réserves (*lire focus*). Le gouvernement

FOCUS

Agirc-Arrco : des réserves très convoitées

Les régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco disposent de 60 milliards d'euros de réserves. Elles pourraient susciter des convoitises lors de la future réforme du système des retraites. Interrogé par *Les Échos* sur un éventuel détournement de ces sommes, le vice-président du Medef, Claude Tendil, a répondu que les représentants patronaux étaient « prêts à mettre dans un pot commun à condition que chaque régime l'abonde à un niveau proportionnellement équivalent ». Sur cette question, « FO s'opposera à toute tentative de détournement des réserves des régimes de retraite, quels qu'ils soient, y compris l'Agirc-Arrco », commente Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO.

n'a pas encore tranché entre un régime par points et un régime en comptes notionnels. Le premier se rapproche dans son fonctionnement de celui de l'Agirc-Arrco, avec l'achat de points grâce aux cotisations, et une pension calculée en multipliant

FO S'OPPOSERA À TOUTE TENTATIVE DE DÉTOURNEMENT DES RÉSERVES DES RÉGIMES DE RETRAITE.



Une transition loin d'être évidente

En cas de passage vers un autre système de retraite, que deviennent les droits acquis par le salarié, dans le système actuel, en vue de sa retraite? C'est là une des questions centrales, à l'orée d'une réforme qui va transformer en profondeur le système. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) s'est penché il y a deux mois, dans le cadre de la réflexion autour de la réforme annoncée, sur « Les modes de calcul des droits et la transition d'un système à l'autre ». La question « est particulièrement délicate à traiter », constate le COR.

Les problématiques à résoudre varieront en fonction du régime qui sera choisi par le gouvernement (points ou comptes notionnels), et selon le mode de transition, immédiat ou progressif. Le mode de calcul des droits qui sera finalement retenu aura aussi un impact, ainsi que la durée de la transition.

IL SERA NÉCESSAIRE DE FAIRE ÉVOLUER LES APPLICATIONS INFORMATIQUES.

Dans tous les cas, les « préoccupations » seraient « d'autant plus importantes que le basculement concernerait plusieurs régimes, voire l'ensemble des régimes », prévient le COR.

En cas de transition immédiate entre l'ancien et le nouveau système de retraite, « tout se passe comme si les actifs présents dans le régime à la date de trans-

formation avaient été affiliés au nouveau régime durant toute leur carrière », indique le COR. « L'intégralité des droits acquis dans l'ancien régime sont recalculés et convertis dans le nouveau régime. » Une solution qui pourrait pénaliser les générations proches de la retraite. Aussi le COR préconise-t-il, dans ce cas, d'avoir recours à la méthode dite « des droits acquis ». Autrement dit d'élaborer des hypothèses avec les règles de l'ancien régime en annuités.

Une complexité supplémentaire en gestion

Une transition progressive apporte quant à elle une « complexité supplémentaire en gestion ». Il faudra en effet garder les paramètres de calcul de l'ancien système pendant la période de changement, tout en introduisant les nouveaux.

Quel que soit le mode de transition envisagé, la plupart des régimes, interrogés par le COR, soulignent « la nécessité de faire évoluer les applications informatiques » pour disposer des informations nécessaires au changement. L'ensemble des régimes jugent en outre indispensable d'instaurer des mesures d'accompagnement pour les assurés, en raison des nombreuses questions qui naîtront de la réforme. La transformation de notre système de retraite par annuités, en un régime par points ou en comptes notionnels, s'annonce donc très complexe. ■

F. L.

« Quand l'herbe est sèche, la moindre étincelle peut mettre le feu »

d'entamer un bras de fer avec les syndicats? On se souvient notamment des déclarations du candidat Macron quand il disait que la place des syndicats c'était l'entreprise et la branche, et non l'interprofessionnel national relevant, selon lui, de l'intérêt général et de l'État. C'est-à-dire une remise en cause du rôle des confédérations (y compris dans le paritarisme), à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays. En France, et cela est dû à notre conception de la République, tous les niveaux de négociation et de concertation sont indispensables. C'est ce qui assure notamment un minimum d'égalité de droit, de respect de la devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Par exemple, aucun droit individuel n'existe réellement s'il n'est pas garanti collectivement. Et nous ne sommes pas des étatistes qui attendent tout de l'État, quel qu'il soit. Dénigrer ou remettre en cause le niveau interprofessionnel percuterait frontalement ce que d'aucuns appellent « le modèle social français ». Cela risquerait de conduire à l'émiettement social et/ou à la politisation accentuée du syndicalisme. Ce que nous n'accepterons jamais. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
@jcmailly sur Twitter

le nombre de points accumulés par la valeur du point, laquelle est fixée par accord national interprofessionnel en fonction de paramètres financiers et économiques. Dans un régime en comptes notionnels, l'assuré cumule dans un compte, pendant son activité, un capital virtuel en lien avec les cotisations versées. Le montant de la retraite est calculé avec un « coefficient de conversion » qui dépend de l'âge de départ et de l'espérance de vie moyenne de la génération de l'assuré. Les régimes par points et en comptes notionnels s'avèrent moins solidaires que le régime en annuités. Les salariés avec des carrières incomplètes sont désavantagés. « Nous ne sommes pas persuadés que le but de la réforme soit d'arriver à de la lisibilité et à de l'égalité », indique Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO. ■

FRANÇOISE LAMBERT

En bref

FISCALITÉ

Vers la fin du verrou de Bercy?

Selon le ministre de l'Action et des Comptes publics, « *la clef du verrou de Bercy doit être donnée au Parlement* », lequel aurait le pouvoir de décider de transmettre - ou non - à la justice les dossiers de fraude fiscale. Actuellement, les poursuites pénales sont possibles seulement sur plainte de l'administration fiscale et après avis d'une commission. Le verrou de Bercy « *manque de transparence* », admet le ministre.

AGROALIMENTAIRE

Le repreneur de Doux connu mi-mai

Le groupe volailler Doux a été placé en liquidation judiciaire le 4 avril par le tribunal de commerce de Rennes. Dans l'attente d'un repreneur, l'activité peut se poursuivre jusqu'au 31 mai. Les dossiers de reprise peuvent être déposés jusqu'au 14 avril. Les offres seront examinées le 15 mai pour une décision attendue le 18 mai. Deux candidats sont déjà connus, l'ukrainien MHP et le français LDC dans le cadre d'un consortium.

DIESEL

Mieux protéger les travailleurs des émanations

De nouvelles règles visant à mieux protéger les travailleurs contre l'exposition aux substances cancérigènes ont été adoptées le 27 mars par la commission de l'emploi et des affaires sociales. Elles fixent notamment des valeurs limites pour l'exposition aux émanations de moteurs diesel, qui concerne potentiellement 4 millions de personnes. Le cancer reste la première cause de mortalité liée au travail dans l'Union européenne.

La très inquiétante fusion des enseignes Brice et Jules

RESTRUCTURATION La direction a annoncé son projet de fusionner Brice et Jules, deux enseignes appartenant à la famille Mulliez. FO craint des suppressions d'emplois et se mobilise pour les salariés.



© MICKAEL DENNET (CC BY-SA 4.0)

L'enseigne de prêt-à-porter Brice est menacée de fusion avec Jules, une autre marque de prêt-à-porter masculin de la galaxie Mulliez.

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe auprès des salariés : Brice et Jules seront fusionnés. La direction, qui chapeaute ces deux enseignes de prêt-à-porter de la galaxie Mulliez (Auchan, Leroy Merlin, Decathlon, etc.), l'a

annoncé cette semaine. Une « *transformation* » menée à grande vitesse. « *Ça part dans tous les sens*, déplore Nadia Ferrante, déléguée syndicale FO. *Nous allons demander un CE extraordinaire pour obtenir plus d'informations.* »

Le DRH a disparu

Cette annonce a déjà des conséquences : les directions générales de Brice et Jules ont disparu ainsi que la fonction de DRH. FO craint que cette décision entraîne des fermetures de magasins et des licenciements. Un scénario déjà expérimenté par Grain de malice et Pimkie, autres enseignes appartenant aux Mulliez. Chez Pimkie, le début de l'année 2018 a été violent : près de 208 salariés sont concernés par un PDV. Mais FO a évalué que les départs concerneraient 291 salariés. « *Que va-t-il se passer dans les centres commerciaux où il y a une boutique Brice et une boutique Jules ?* », interroge Nadia Ferrante. « *Pour le moment, tout est flou.* » Les délégués FO sont bien décidés à obtenir des informations plus claires et à lancer une mobilisation. ■

NADIA DJABALI

Grève dans les voitures-bars pour préserver les conditions de travail

Après une première grève bien suivie le 30 mars, l'intersyndicale FO-CGT-SUD Rail devrait de nouveau appeler à la mobilisation les salariés de Newrest wagons-lits, prestataire de la SNCF pour la restauration à bord des trains. L'une des principales revendications concerne l'avenir de la convention collective, dans le cadre de la restructuration des branches. FO souhaite un rattachement à la future convention de la branche ferroviaire, mais craint un rapprochement avec celle de la restauration rapide. L'intersyndicale dénonce aussi une dégradation des conditions de travail et une réduction du droit syndical, en application des ordonnances Macron. ■ C. J.

Les agents publics annoncent un « nouveau temps fort » de contestation en mai

Dans une déclaration unitaire, les neuf organisations de fonctionnaires - dont pour la première fois depuis la grève du 10 octobre 2017, la CFDT et l'UNSA - ont contesté le 4 avril les projets de réformes toujours portés par la troisième version du document d'orientation, lequel est censé organiser la concertation entre les syndicats et le ministère de l'Action et des Comptes publics. Les sept syndicats, dont FO, qui appelaient à la grève du 22 mars prévoient un « *nouveau temps fort* » de contestation à partir de mi-mai. Réunis en intersyndicale le 10 avril, ils ont précisé que la porte reste ouverte aux autres organisations. ■ V. F.



La direction d'Air France n'entend pas accéder aux revendications salariales des personnels, le conflit se durcit et de nouvelles dates de grève sont d'ores et déjà programmées.

De nouvelles grèves en perspective chez Air France

CONFLIT La programmation par l'intersyndicale de nouvelles dates de grève les 10, 11, 17, 18, 23 et 24 avril traduit un durcissement évident du conflit pour les salaires entre les personnels d'Air France et la direction, qui refuse d'ouvrir des négociations.

C'est désormais le bras de fer entre les personnels d'Air France et la direction. À l'initiative de l'intersyndicale formée de dix syndicats, dont FO (pour les personnels au sol et les navigants commerciaux/PNC), les trois catégories de salariés (navigants commerciaux/PNC, pilotes et personnels au sol) appellent à de nouvelles grèves. Pour un rattrapage de leur pouvoir d'achat ils demandent une augmentation générale des salaires de 6%. La direction n'entend octroyer que 1% et encore en deux temps. Après des grèves les 22 et 27 février, puis les 23 et 30 mars, puis encore les 3, 7, 10 et 11 avril, les salariés ont décidé d'ajouter d'autres dates de débrayages : les 17, 18, 23 et 24 avril. Il faut dire que le 4 avril la direction est « venue les mains vides » à un « simulacre de négociations », s'indigne l'intersyndicale qui a alors quitté la séance.

L'entêtement coûteux de la direction

De son côté, la direction d'Air France argue des impératifs à tenir pour faire face à la concurrence des autres compagnies, notamment européennes. Répondre à la revendication se traduirait par un « retour en arrière en matière de coûts et de rentabi-

lité », assure le P-DG d'Air France-KLM, M. Jean-Marc Janaillac. « La direction persiste dans la confrontation et assume de faire durer la grève. Cet entêtement a déjà fait perdre 100 millions d'euros » à Air France soulignent les syndicats, rappelant les bons résultats financiers de la compagnie pour 2017. Ils s'interrogent : « Quelle cohérence économique y a-t-il à préférer dilapider des centaines de millions d'euros en conflit social plutôt que de reconnaître qu'après six années de blocage des salaires, la demande des salariés est légitime ? »

VALÉRIE FORGERONT

ZOOM

Des « Assises du transport aérien » au service de la compétitivité française. Ouvertes le 20 mars à Paris, les « Assises du transport aérien », organisées par le gouvernement, réunissent les différents acteurs de ce secteur. Il s'agit notamment de chercher des solutions pour améliorer la compétitivité des compagnies françaises. L'association européenne des navigants EurEcca (dont FO est membre) rappelle sa revendication d'un mieux-disant social et non de déréglementations ou suppressions de cotisations, comme semblent en rêver certains acteurs de ces Assises qui redoutent déjà une hausse des salaires à Air France.

FO dénonce des pertes de droits dans le projet de loi « Avenir professionnel »

EMPLOI Le gouvernement a transmis le 5 avril aux interlocuteurs sociaux l'avant-projet de loi réformant l'Assurance chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage.

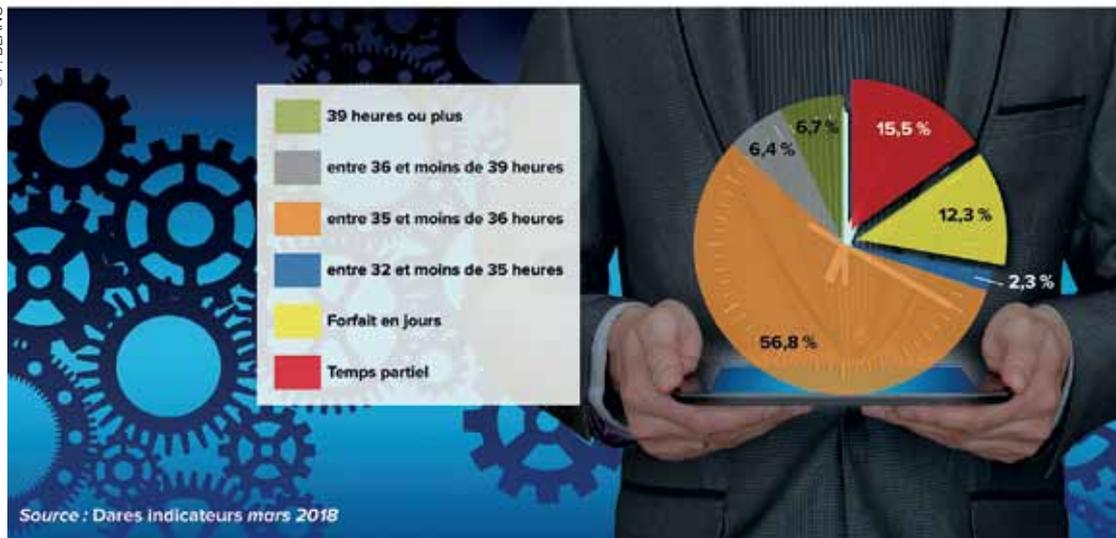
« **N**ous regrettons que le gouvernement n'ait pas étendu tels quels les accords signés par les interlocuteurs sociaux sur l'Assurance chômage et la formation », dénonce Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. Il déplore, dans les 67 articles, plusieurs renvois à des décrets et ordonnances. C'est notamment par ordonnance que la collecte de l'argent de la formation professionnelle sera transférée des OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés) vers les Urssaf.

La monétisation du compte personnel de formation (CPF) est confirmée. Le montant et le plafond de l'abondement seront fixés par voie réglementaire. La ministre du Travail avait évoqué, le 5 mars, 500 euros par an. « C'est clairement une baisse de droits », dénonce Michel Beaugas. C'est l'équivalent de 14 euros l'heure alors que la moyenne de financement par les OPCA est aujourd'hui de 32 euros. L'avant-projet de loi acte également la fin du congé individuel de formation (CIF), devenu CPF de transition, dont le mécanisme et le financement sont renvoyés à des décrets.

Un bonus-malus contre l'abus de contrats précaires

Un bonus-malus est mis en place sur les cotisations patronales en fonction du nombre de contrats précaires. Le Premier ministre transmettra aux interlocuteurs sociaux un document de cadrage des renégociations Unédic, portant sur la trajectoire financière, les délais et « le cas échéant, les objectifs d'évolution des règles du régime d'Assurance chômage ». Le gouvernement se réserve aussi la possibilité d'intervenir par décret sur les taux des contributions et d'allocation. ■

CLARISSE JOSSELINE



Répartition de l'ensemble des salariés des entreprises de dix salariés ou plus selon la durée du travail au 4^e trimestre 2017, en France métropolitaine.

Le salaire mensuel de base en légère augmentation dans le privé

INDICATEURS Le ministère du Travail a publié le 23 mars les chiffres trimestriels sur l'évolution des salaires de base et les conditions d'emploi dans le secteur privé. L'indice du salaire mensuel de base a progressé de 0,2 % au 4^e trimestre 2017 et de 1,4 % sur l'année.

De septembre à décembre 2017, l'indice du salaire mensuel de base (SMB) a progressé de 0,2 % pour l'ensemble des salariés du secteur privé, selon les données de la Dares, service statistique du ministère du Travail. Le SMB, calculé dans les entreprises de plus de dix salariés, hors agriculture et emplois publics, correspond au salaire brut avant déduction des cotisations sociales et versement des prestations sociales. Il ne comprend ni les primes ni les heures supplémentaires.

Sur l'année, la hausse moyenne est de 1,4 %. À titre comparatif, sur la même période, l'indice des prix à la consommation, hors tabac, a augmenté de 1,1 %. Mais la situation varie selon la catégorie socioprofessionnelle : sur un an, l'indice a progressé de 1,3 % pour les ouvriers et employés, de 1,4 % pour les professions intermédiaires et de 1,6 % pour les cadres. Soit, en euros constants, une hausse

respective de 0,2 %, 0,3 % et 0,5 %. L'évolution de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) a également progressé de 0,2 % au 4^e trimestre 2017 et de 1,3 % sur l'année.

En matière de conditions d'emploi, la part de salariés en CDD est en baisse, à 8,1 %. Peu utilisés dans le secteur de la fabrication de matériel de transport (3,7 %), ces contrats sont plus développés dans les autres activités de services, où ils peuvent concerner jusqu'à 19,1 % des salariés.

15,5% des salariés sont à temps partiel

À fin décembre 2017, 15,5 % des salariés travaillaient à temps partiel dans les entreprises du privé de plus de 10 salariés (hors agriculture et emplois publics). Ils sont proportionnellement plus nombreux dans certains secteurs comme l'enseignement-santé (37 %) ou l'hébergement-restauration (31,8 %).

Et 12,3 % des salariés (14,5 % des salariés à temps complet) sont au forfait jours, avec un décompte du temps de travail non pas en heures hebdomadaires mais en jours travaillés. C'est le secteur des activités financières et d'assurances qui y a le plus recours (33,7 %).

Hors forfait jours, la durée collective moyenne de travail est de 35,6 heures par semaine. La grande majorité (78,7 %) des salariés à temps complet travaillent de 35 à moins de 36 heures. Ils sont 18,1 % à travailler plus de 36 heures, tandis que 3,2 % travaillent moins de 35 heures. Cette durée collective moyenne est la plus élevée dans les secteurs de l'hébergement-restauration (36,9 heures) et dans la construction et les transports (plus de 36 heures). En incluant toutes les entreprises et les salariés à temps partiel, le volume d'heures travaillées a augmenté sur le 4^e trimestre 2017. Il est en hausse continue depuis 2015. **CLARISSE JOSSELINE**

FOCUS

Les coiffeurs et les secrétaires parmi les plus épanouis au travail

Pour plus d'un tiers des actifs en emploi, le travail favorise le développement des capacités et du bien-être, selon une étude de la Dares publiée le 14 mars. Si les plus diplômés ont un travail plus épanouissant, certains emplois peu qualifiés, comme secrétaire, assistante maternelle ou coiffeur, figurent aussi parmi le top 15 des métiers qui contribuent le plus au bien-être. À l'inverse, un actif sur dix se trouve dans une situation de travail très délétère pour son bien-être psychologique. Sont particulièrement exposés les caissières, les cuisiniers, les infirmières ou les employés de banque.

CE QUI CHANGE

➤ **Le nouveau carnet de santé** est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018, fort d'une centaine de pages et incluant les 11 nouveaux vaccins obligatoires pour les enfants de moins de deux ans, ainsi que de nouvelles recommandations.

➤ **Les expulsions locatives et les coupures d'énergie, électricité et gaz** sont de nouveau possibles depuis le 1^{er} avril 2018, la trêve hivernale ayant pris fin samedi 31 mars.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

22,8%

C'est la part de salariés de la fonction publique travaillant à temps partiel (y compris à temps incomplet ou non complet) en 2016, selon les chiffres dévoilés par l'Insee le 15 mars 2018. Pour 30,7% de ceux-ci, il s'agit d'un temps partiel à 80%. C'est dans la fonction publique d'État (FPE) que la proportion des temps partiels est la plus faible, soit 18,2%.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE SMIC
Depuis le 1^{er} janvier
2018 il est à **9,88 euros**
l'heure, soit
1498,47 euros brut
par mois pour
151,67 heures.

**Tous les autres
chiffres utiles sont
consultables sur le site.**

JURIDIQUE

Notification du remplacement d'un représentant syndical au CE

Lorsqu'un syndicat remplace un représentant syndical (RS) au comité d'entreprise (CE/CSE), il faut qu'il le précise dans la désignation notifiée à l'employeur. Faute de quoi, comme la Cour de cassation vient de le juger, un employeur peut engager une action en annulation des désignations surnuméraires, y compris de délégués syndicaux (DS). (Cass. soc., 14-3-18, n°17-16110).

Ayant vu le tribunal d'instance rejeter, le 24 mars 2017, ses demandes en annulation des désignations successives de deux salariés en qualité de représentants syndicaux au comité d'entreprise (CE et désormais CSE, pour comité social et économique), un employeur a vu la Cour de cassation les lui accorder le 14 mars 2018. Désignée le 2 novembre 2016 par son syndicat comme représentante syndicale

au comité d'entreprise, une salariée, Mme Z, est remplacée, en tant que représentant syndical, par un autre salarié, M. Y. Désigné en cette qualité le 30 novembre 2016, il se trouve en arrêt de travail le 18 décembre. Le 20 décembre, le syndicat avertit l'employeur que ce salarié sera remplacé, en qualité de représentante syndicale, par la salariée qu'il avait remplacée, soit Mme Z. Le lendemain, 21 décembre, Mme Z participe à une réunion du CE. Mais le 9 puis le 26 décembre 2016, l'employeur, dans le délai de quinze jours suivant les désignations contestées, avait demandé l'annulation des désignations de M. Y et de Mme Z.

Simplex télécopies

La Cour de cassation ne s'attache pas aux allers et retours de Mme Z et M. Y. Elle casse le jugement du tribunal d'instance en appliquant strictement l'article D. 2143-4 du Code du travail, qui dispose que les noms et prénoms du ou des délégués syndicaux, du délégué syndical central et du représentant syndical au CE sont portés à la connaissance de l'employeur soit par lettre recommandée avec avis de réception, soit par lettre remise contre récépissé. Or les désignations de M. Y et de Mme Z ont été chacune notifiées à l'employeur par simple télécopie. Des télécopies qui « ne mentionnaient ni ne faisaient apparaître qu'il s'agissait de désignations en remplacement de précédentes désignations ». ➤

MICHEL POURCELOT

15 jours
C'est le délai de contestation de la désignation d'un représentant ou d'un délégué syndical surnuméraire.

ZOOM

Un nouveau délai de contestation
Lorsqu'une organisation syndicale désigne un représentant syndical surnuméraire, cette désignation ouvre, à compter de la dernière désignation litigieuse ou de la décision prise par l'organisation syndicale pour mettre fin à cette situation, un nouveau délai de contestation de l'ensemble des désignations en cause (Cass. soc., 22-11-17, n°16-25821, voir n° 156 de la veille juridique du secteur juridique de FO, 11/15-12-2017).

Agenda

Lundi 16 avril

CONGRÈS CONFÉDÉRAL : J-7

Le congrès confédéral FO se déroulera du 23 au 27 avril à Lille. Il donnera lieu aux débats des délégués, à l'adoption des résolutions définissant le mandat pour les trois années suivantes et à l'élection par le CCN (Comité confédéral national), composé des représentants des fédérations nationales et unions départementales, aux fonctions de secrétaire général et de trésorier confédéral, de membres du Bureau confédéral, de la Commission exécutive confédérale et des commissions de contrôle et de conflits.

Vendredi 13 avril
AFOIT

L'Association française pour l'OIT tient son assemblée générale annuelle au Cese. À cette occasion elle organise une conférence sur « Les nouvelles formes du travail indépendant », conduite par Sophie Thierry, membre de la section du travail et de l'emploi du Cese.

Mardi 17 avril
GRÈVES

Mardi 17 et mercredi 18 avril, deux nouvelles journées de grèves sur les salaires sont prévues à Air France après celles des 10 et 11 avril. Elles

coïncident avec un nouveau cycle de deux jours de grève à la SNCF, où le statut des personnels est en jeu, les 18 et 19 avril, qui doivent faire suite aux journées des 13 et 14 avril.

Mardi 17 avril
**TRANSPORTS
EN EUROPE**

La Fédération FO des Transports prendra part à la manifestation à Strasbourg devant le Parlement européen, organisée par la Fédération européenne des syndicats des transports ETF pour dénoncer l'exclusion des salariés des transports de la nouvelle directive sur le détachement.

LE CONFLIT

La grève des facteurs de Gironde, à l'appel de FO notamment, en était à sa 5^e semaine le 9 avril.

Les facteurs des 63 sites courrier contestent le système de pause méridienne que veut imposer la direction selon le plan national de La Poste. De nombreux facteurs, tels ceux d'Ille-et-Vilaine - eux aussi en grève -, s'y opposent. Jusque-là non imposée et comprise dans le temps de travail, cette pause deviendrait obligatoire, non considérée comme du temps de travail et donc non rémunérée.

L'ÉLECTION

FO se félicite d'être la première organisation syndicale chez les employés à la Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) de Paris. Lors des dernières élections professionnelles en mars 2018, FO a obtenu 29,10% dans le collège employés. Dans le collège cadres, l'organisation a recueilli 10,43% des voix. Pour les représentants FO de la CPAM, « *le personnel, en votant pour FO, démontre son attachement à ses droits, à sa convention collective nationale, et sa volonté qu'ils soient maintenus dans leur intégralité.* »

LA MOBILISATION

À l'initiative de FO, les personnels des urgences du CHU de Strasbourg ont décidé de manifester le 11 avril, devant le ministère de la Santé à Paris, pour « *dénoncer leurs conditions de travail impactant la prise en charge des patients.* ». Ils ont appelé leurs collègues des autres CHU et des établissements de santé à les rejoindre « *pour exiger des lits et des personnels supplémentaires, médicaux et paramédicaux.* ». Le syndicat FO des Hospices civils de Lyon a indiqué qu'il serait présent.

**Congrès FO
Lille 2018**

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

Retrouvez FO sur les réseaux sociaux

Sur Facebook (facebook.com/force.ouvriere.fr), sur Twitter (@[force_ouvriere](https://twitter.com/force_ouvriere)) ou Instagram (instagram.com/force_ouvriere.fr), l'actualité, les photographies et les vidéos de Force Ouvrière sont à partager.

« Bienvenue dans le monde du travail »

« Servitude, assujettissement, asservissement », tel est le thème traité dans le dernier épisode de la série « Bienvenue dans le monde du travail » que vous pouvez retrouver sur la chaîne Youtube de FO : www.youtube.com/LeMondeDuTravail

Boutique Force Ouvrière

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : www.boutique-fo.fr

InFOgraphies

Les infographies réalisées par Force Ouvrière sont disponibles sur www.force-ouvriere.fr/infographie

Votre hebdomadaire en ligne

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

À la scission, elle choisit Force Ouvrière

PORTRAIT À 106 ans, Germaine Gourdon est la doyenne des militantes et militants FO. Lors de la scission entre FO et la CGT, en 1947, la trésorière du syndicat CGT des PTT d'Angers choisit son camp. Elle rejoint Force Ouvrière.

© F. BLANC

**36 ans**

C'est l'âge qu'avait Germaine Gourdon au moment de la scission entre FO et la CGT, en décembre 1947.

Germaine Gourdon est née en 1911. À 106 ans, elle est un peu la mémoire de FO. Elle demeure l'une des rares militantes FO encore en vie et ayant vécu la scission et la création de FO en 1947. Germaine est entrée aux PTT à l'âge de 17 ans. C'était en 1928. Originnaire d'Angers, elle fait alors des remplacements dans les bureaux de poste et télécommunications du Maine-et-Loire. Plus tard, dans les années cinquante, elle sera chargée, à la Direction départementale des PTT d'Angers, de gérer la mise en place des lignes téléphoniques chez les nouveaux abonnés, avant d'être nommée au service départemental des affaires sociales.

« J'ai reçu des menaces, mais je ne m'en suis pas occupée »

Après un passage éclair à la CFTC, Germaine adhère à la vieille CGT en 1933. Elle devient vite trésorière du syndicat des PTT d'Angers, une fonction syndicale qu'elle continuera à occuper à Force Ouvrière, dès la scission.

« Des collègues de Bordeaux m'ont téléphoné. Ils m'ont dit qu'ils créaient Force Ouvrière. Moi je n'étais pas communiste, alors j'ai adhéré à FO », raconte-t-elle. La militante évoque l'emprise du communisme au sein des PTT à l'époque, et les difficultés à exprimer des opinions au sein de la section syndicale CGT. « J'ai envoyé une lettre à mes adhérents pour leur demander de prendre position », se rappelle-t-elle. La plupart suivent Germaine à Force Ouvrière. « J'ai aussi reçu des menaces et des insultes de la part de certains, mais je ne m'en suis pas occupée. »

La fidélité de Germaine à l'organisation syndicale ne se démentira pas au fil du temps. Son dévouement aux œuvres sociales non plus. Germaine en sera une pionnière dans le Maine-et-Loire. Elle a notamment contribué à la création d'un camping, Les Onchères, sur l'île de Noirmoutier, en Vendée. **FRANÇOISE LAMBERT**



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière.**

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55
Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr
Directeur de la publication : J.C. Mailly
Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier
Rédacteur en chef : D. Rousset
Révision : M.P. Hamon
Abonnements : 01 40 52 82 33
Création graphique et réalisation : Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)
Imprimé par RPN, Livry-Gargan
Commission paritaire : 0921 S 05818
ISSN 0750-9286 **Dépôt légal** avril 2018
Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.